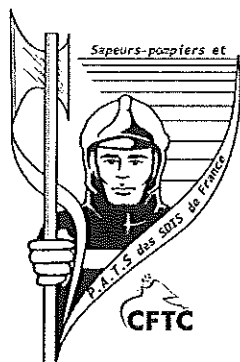


SYNDICAT NATIONAL DES SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS

"Quand je revendique, ce n'est pas pour détruire".

Saint Laurent Blangy, le 29 mai 2008



Info-S.P. 24 H. sur 24 :
Tél. 03 21 55 90 08
Journal : Pleins feux

COPIE

POUR INFORMATION

Monsieur Henri MASSE
Préfet, Directeur de la Défense
et de la Sécurité Civiles
Haut fonctionnaire de la défense
Place Beauvau
75800 PARIS Cedex 08

Réf. : PB/AL/2008-141

Objet : attributs infirmiers

Monsieur le Préfet,

L'arrêté portant modifications des attributs des infirmiers sapeurs-pompiers est paru en date du 15 mai 2008.

Contrairement à ce que la DDSC nous avait dit, à plusieurs reprises, il ne correspond pas à ce que le SNSPP, suivi par d'autres, sollicitait.

Nous demandons surtout à porter des galons qui soient identiques au reste de la filière sapeur-pompier, dans un souci d'intégration et de reconnaissance tant interne qu'externe.

Certes, le galon simple a disparu pour les infirmiers, ce qui évitera les confusions avec les adjudants, les majors ou les aumôniers... et les infirmiers d'encadrement porteront 3 galons comme les capitaines (premier grade de catégorie A) ; certes, la fusion des grades d'infirmier-principal et d'infirmier-chef anticipe sur la parité avec les autres fonctions publiques sur lesquelles il faudra bien s'aligner, mais le galon reste "bleu ciel", ce qui nous maintient, dans ce domaine, à l'écart du reste des sapeurs-pompiers.

Les militaires ont, quant à eux, d'ores et déjà abandonné cette distinction d'un autre temps.

Au moment où, dans le cadre des discussions sur le secours à personnes, les infirmiers sapeurs-pompiers représentent le fer de lance du métier, il est dommage de les mettre une fois de plus à part d'une profession qui prend enfin toute la mesure de leur utilité.

Domage d'avoir raté une pareille occasion !

Domage que la DDSC ne suive pas les seules propositions qui lui ont été faites de manière officielle par les représentants de la profession.

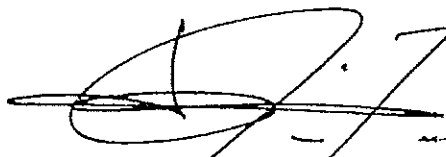
Mais peut-être en ce domaine, certains tiennent à marquer les infirmiers sapeurs-pompiers d'une différence destinée à masquer l'inaction dont ils font preuve au sein de leurs services. Nous avons tous en tête quelques personnages s'étant opposés avec virulence à tout ce qui pouvait atténuer la « valeur » de leurs galons surtout lorsqu'ils en portent avec plus de « 4 barrettes », ceux là même qui croient encore que l'infirmière est une gentille nonne simplette, docile et dévouée ! Heureusement ils sont peu nombreux, non représentatifs et en voie de disparition.

Les Infirmiers Sapeurs-pompiers sont des sapeurs-pompiers à part entière !

DIALOGUE SOCIAL QUAND TU NOUS TIENS !!!

Nous vous sollicitons afin de modifier immédiatement ce texte dans le sens de la proposition qui vous a été soumise par le Syndicat National des Sapeurs-Pompiers Professionnels et des Personnels des SDIS.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de nos sentiments respectueux.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Patrice Beunard', written in a cursive style with a large loop and a long horizontal stroke.

**Patrice BEUNARD,
Président.**